

TARIFS DES HONORAIRES DE NEGOCIATION

I°) TARIF VENTE NEGOCIEE

Base : Prix de vente

Barème :

- Jusqu'à 100 000 € : 5% H.T
- Au-delà de 100 000 € : 2.5 % H.T

T.V.A à 20% en sus

Avec un forfait minimum de 4 000 € T.T.C

II°) TARIF VENTE IMMO-INTERACTIF

Base : Prix de vente

Barème :

- Jusqu'à 150 000 € : 5,5% H.T
- Au-delà de 150 000 € : 3 % H.T

T.V.A à 20% en sus

Avec un forfait minimum de 4 500 € T.T.C

service négociation : 02.35.29.98.98

service.negotiation@office-estuaire.net

(Cf : Article L.444-4 du Code du Commerce)